

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 mars 2025

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : 84

En exercice : 84

Titulaires présents : 56

Suppléants présents : 6

Pouvoirs : 11

Nombre de votants : 73

Numéro
2025-03-31-024

Point de l'ordre du jour
5

Objet
**Développement
Économique – Bilan des
acquisitions et cessions
opérées par la
Communauté de
Communes Inter-Caux-
Vexin en 2023**

Date de convocation
17 mars 2025

Affichage de la convocation
17 mars 2025

Rapporteur
Monsieur BONHOMME

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures, se sont réunis à la salle « Clé des Champs » de Préaux sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Patrick LELOUARD** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, M. CORDIER Julien, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. VANDERPERT Thierry, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. MARMORAT Philippe, M. TAILLEUR Romain, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice.

Suppléants présents :

M. LECLERC Jean-Luc, M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. VALLÉE Philippe, M. BLAINVILLE Didier.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice, Mme DURAME Delphine a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques, M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Eric, Mme BAILLEUX Colette a donné pouvoir à M. LEMETAIS Dany, M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie a donné pouvoir à Mme LECAUDE Fabienne, Mme CLAUBAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain, Mme AUTIN Christèle, a donné pouvoir à M. BURETTE Alain, Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe, Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. NIEL Jacques, M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno,

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. SOLER Laurent, M. TIHI Frédéric, M. LEMOUCHE Denis, Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme COOL Frédérique, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLÉE Patrick, M. POYEN Jean-Luc, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, M. AVENEL Éric, M. DUPUIS François.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Patrice BONHOMME, Vice-Président en charge du Développement Économique qui rappelle qu'aux termes de l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.* »

Dans ce cadre, il présente le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en 2024.

Compétence	Référence cadastrale	Nature bien	Localisation	Surface	Identité Vendeur/Acquéreur	Prix (€ TTC)
ACQUISITIONS						
CESSIONS						
Développement Économique	ZI 67	Terrain nu	ZAE POLEN 2 ESLETTES	5 001 m ²	REMLER IMMO	270 054 €
Développement Économique	ZI 70	Terrain nu	ZAE POLEN 2 ESLETTES	5 265 m ²	DBC IMMOBILIER	284 310 €
Développement Économique	ZI 69	Terrain nu	ZAE POLEN 2 ESLETTES	5 162 m ²	ESLETTES POLEN	278 748 €

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de ce bilan et de l'annexer au Compte Financier Unique correspondant.

Vu :

- ✓ L'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 ;
- ✓ Le projet de bilan des acquisitions et cessions de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en 2024 ;

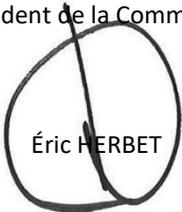
Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Vice-Président et du projet de bilan des acquisitions et cessions de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en 2024, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- Prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin pour l'année 2024, qui sera annexé au Compte Financier Unique correspondant.

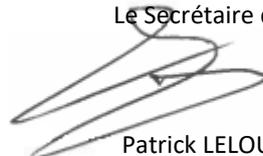
Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	73
Suffrages exprimés	73
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	37
Votes pour	73
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,


Éric HERBET



Le Secrétaire de séance


Patrick LELOUARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250331-2025-03-31-024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025